

# Compte rendu de la séance du 08 janvier 2021

## COMMUNE DE COUZOU

Séance du 08 janvier 2021

Date de la convocation: 22/12/2020

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent CLAVEL*

**Présents** : Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

**Représentés**:

**Excusés**:

**Absents**: Sylvie PEYRONNENC

**Secrétaire de séance**: Edith LANDOIS

### **Ordre du jour:**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2020

### **Délibérations** :

- 1- Restitution du dépôt de garantie Mme Mélina BASTIEN
- 2- Remplacement du moteur de tintement de cloche
- 3- Ouverture du programme restauration du maître-autel de l'église
- 4- Plan de financement restauration du maître-autel de l'église
- 5- Ouverture du programme sécurisation de l'avenue de Gramat
- 6- Motion pour le maintien du service public ferroviaire

### **Autres points à l'ordre du jour** :

- Commissions du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Opération Consom'local Cauvaldor 20€ achetés = 20€ offerts

### **Questions et informations diverses**

*Compte tenu de la situation sanitaire et des instructions de M. le Préfet en date du 3 novembre 2020, M. le Maire propose de réaliser la séance aura lieu à huis clos. Les conseillers municipaux donnent leur accord à l'unanimité.*

### **Délibérations du conseil:**

Restitution du dépôt de garantie de Mme Mélina BASTIEN (DE 2021\_001)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Mélina BASTIEN a quitté le logement communal le 30 novembre 2020.

L'état des lieux n'a révélé aucune anomalie particulière, c'est pourquoi il demande l'autorisation de restituer le dépôt de garantie dans son intégralité, soit 341,13 € (trois-cent-quarante et un euros et treize cents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la restitution de ce dépôt de garantie.

### Remplacement du moteur de tintement de cloche (DE 2021 002)

Suite au constat de dysfonctionnement de la sonnerie des cloches de l'église, M. le Maire a fait appel à M. HONORE pour un diagnostic.

Il en est ressorti que le moteur de tintement de cloche est hors service.

M. HONORE a transmis un devis de remplacement pour la somme de 1 188.00 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord sur cette dépense avant de signer le devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

### Ouverture du programme n°97 "restauration du maître-autel de l'église" (DE 2021 003)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conservateur des Antiquités et Objets d'Arts du Lot avait signalé en 2008 l'intérêt patrimonial du maître-autel de l'église, ce qui avait entraîné son inscription au titre des monuments historiques.

Par la suite, le Département a signalé à plusieurs reprises à la Commune qu'il serait souhaitable de procéder à une restauration de ce maître-autel afin d'éviter que son état se dégrade.

Aujourd'hui, le Service Patrimoine Environnement Agriculture Support Tourisme du Département du Lot nous informe que des subventions sont mobilisables à hauteur de 70% du montant HT des travaux.

M. le Maire propose donc d'ouvrir un programme pour la restauration du maître-autel et présente les devis réalisés à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 5 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, de donner une suite favorable à la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre du projet.

Avant de passer à la délibération suivante, M. le Maire propose d'intégrer à ce programme deux dépenses complémentaires. En effet, lors de l'attribution de sa subvention pour la restauration des vitraux, le Département du Lot a demandé à ce que des grillages soient mis en place pour les protéger, ce qui n'a pas été fait à ce jour. D'autre part, l'évacuation d'une partie des eaux de pluie recueillies par les gouttières ne se fait pas correctement, ce qui entraîne des infiltrations d'eau dans les murs de l'église. Il serait donc souhaitable de résoudre le problème rapidement pour éviter toute dégradation supplémentaire. Le Conseil Municipal approuve ce projet qui sera mis en délibération lors de la prochaine réunion.

### Plan de financement programme n°97 : restauration du maître-autel de l'église (DE 2021 004)

Compte tenu de l'accord du Conseil Municipal pour l'ouverture du programme n°97 "restauration du maître-autel de l'église" (délibération n°DE\_2021\_003), M. le Maire propose le plan de financement ci-dessous pour sa mise en oeuvre et pour le dépôt des demandes de subvention correspondantes.

Devis reçu (en HT):

- restauration du maître-autel par l'atelier Malbrel Conservation	18 811.00 €
<b>Montant total</b>	<b>18 811.00 €</b>

Plan de financement du projet :

- Département	25 % du HT	4 702.75 €
- Région	20 % du HT	3 762.20 €
- Etat	25 % du HT	4 702.75 €
- Autofinancement	30 % du HT + TVA	9 405.50 €
<b>Montant total</b>		<b>22 573.20 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, à 5 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention, approuve ce plan de financement et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Ouverture du programme n°98 : "sécurisation de l'avenue de Gramat"  
(DE 2021 005)

Compte tenu des remarques fréquentes sur la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du village, M. le Maire propose d'ouvrir un programme n°98 "sécurisation de l'avenue de Gramat".

La possibilité d'aménager la traversée du village, pour ralentir les véhicules semble être une bonne chose, mais une étude doit être faite afin de trouver la solution la plus adaptée.

Avant de délibérer sur l'ouverture du programme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire pour prendre les renseignements nécessaires auprès du Département du Lot sur la faisabilité et les modalités de mise en oeuvre éventuelle.

Motion pour le maintien du service public ferroviaire ( DE 2021 006)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la part de l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail qui s'inquiète de menaces de suppression de postes d'agents sur les gares de Gramat et d'Assier et des réorganisations en cours. En effet, à leurs yeux, ces changements risquent d'impacter la qualité du service public ferroviaire.

C'est pourquoi il propose de voter une motion de soutien pour le maintien du service public ferroviaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote cette motion à l'unanimité.

**Autres points à l'ordre du jour :**

Commissions du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Le Parc propose aux élus qui le souhaitent de s'inscrire pour participer à des commissions thématiques (environnement et énergie, économie, vie des territoires, et aménagement, urbanisme, paysage). Le Maire demande qui souhaite participer, et Sandrine RIVIERE propose de s'inscrire à la commission économie. Aucun autre conseiller n'étant intéressé, elle précise qu'elle s'inscrira directement.

## Opération Consom'local Cauvaldor 20€ achetés = 20€ offerts

La Communauté de communes CAUVALDOR est à l'initiative du programme " CONSOM'LOCAL " : afin de redynamiser l'activité économique locale, Cauvaldor s'est engagé à contribuer jusqu'à hauteur de 20 € par foyer pour des achats réalisés chez les commerçants et artisans participant, pour une dépense équivalente des ménages. Des flyers explicatifs ont été distribués pour informer les villageois.

## Questions et informations diverses

Le 12 décembre, les enfants et les aînés de la commune ont eu la surprise de voir passer le Père Noël en calèche pour la distribution des cadeaux. En effet, comme il était nécessaire de s'adapter aux règles sanitaires en vigueur, la méthode de distribution des cadeaux a dû être revue. Le traditionnel goûter intergénérationnel ne pouvant avoir lieu, Thierry LESSELIER s'est porté volontaire pour véhiculer le Père Noël à travers le village et les hameaux pour le plus grand plaisir de tous.

Le Conseil Municipal a accepté la **restauration du maître-autel de l'église Saint Louis** dans l'optique de pouvoir l'ouvrir aux visites, et donner ainsi un peu d'attractivité au village. Les modalités d'ouverture de l'église sont en cours de réflexion.

Le service Voirie de CAUVALDOR nous informe que le programme triennal de renouvellement de voirie nous alloue 557,55 ml par an pour la remise en état de chemins goudronnés. La réponse devant être rapide, le Maire sollicite les conseillers pour connaître les besoins.

Les membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) ont été désignés par l'administration fiscale d'après la liste proposée par la Commune. Les titulaires de la commission sont : Odette PEYRONNENC, Edith LANDOIS, Jean-Claude DENIMAL, Laurent FLOIRAC, Anne BAZALGUES et Christian ROY DE LA CHAISE. Les suppléants sont : Daniel BOUDOT, Bernard LAVERGNE, Nadine BAPTISTE, Nadine LAUBIE, Thierry LESELLIER et Christine BONNEFONT.

Nancy CARDRON et Philippe VANCLEEMPUT, de Poudurac, ont proposé l'organisation d'un petit concours sur la commune basé sur la recherche d'un lieu à partir d'une photographie. Ils envisagent d'offrir un coffret de bières Belge au gagnant. Le Conseil Municipal va étudier la possibilité d'enrichir cette proposition et lancer le concours rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 20.